



MESSAGE DE LA DIRECTION

L'année 2025-2026

Chers élèves,

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à l'école Saint-Joseph pour l'année scolaire 2025-2026.

L'équipe du personnel en place met tout en œuvre pour vous offrir une année haute en couleur remplie de projets pédagogiques variés, d'activités culturelles, scientifiques et de moments précieux que vous partagerez avec nous.

À l'école Saint-Joseph, on REC pour la réussite! Nous prôtons les valeurs de Respect, d'Engagement et de Collaboration.

Dans notre école, tu te sentiras en sécurité et tu seras à l'aise de sortir de ta zone de confort pour te dépasser personnellement.

L'école Saint-Joseph est une école ouverte où le personnel se dévoue pour votre éducation!

Je vous souhaite une très belle année scolaire, entourés de gens qui vous aiment et qui veulent le meilleur pour chacun de vous.

Bonne année scolaire à tous,

Valérie Pomerleau
Valérie Pomerleau, directrice

RÈGLES DE CONDUITE ET DE MESURES DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES 2025-2026

Le modèle de gestion de la discipline adopté à l'école Saint-Joseph est basé sur le rapport « règlement-choix-conséquence ». Ce modèle contribue à développer chez les élèves le sens de la responsabilité sociale, morale, intellectuelle, physique et comportementale. La responsabilité repose sur la capacité de réfléchir avant d'agir, d'agir en fonction de critères rationnels et d'assumer ensuite les conséquences de ses décisions et de ses actes.

Nos règles de conduite et de mesures de sécurité sont en accord avec la Politique concernant l'encadrement disciplinaire et la fréquentation scolaire du Centre de services scolaire Harricana. Vous pouvez consulter cette Politique sur le site Web du Centre de services scolaire Harricana (<https://www.cssh.gouv.qc.ca/>).

JE RESPECTE LES EXIGENCES DE L'ÉCOLE

1 *Politesse*

La pratique de madame, monsieur envers les adultes est appliquée à l'école Saint-Joseph.

2 *Téléphone et appareils électroniques*

Je me sers du téléphone de l'école seulement pour des raisons valables et avec la permission de mon titulaire. Les téléphones cellulaires sont interdits pour les élèves de l'école.

Aucun appareil électronique de jeux, de musique, de téléphone cellulaire, etc. ne sera accepté à l'école à moins d'une permission spéciale du titulaire.

3 *Assiduité*

Pour des raisons de sécurité, si je suis absent, mes parents motivent mon absence en appelant à l'école, en motivant directement sur l'application Portail parent ou en envoyant un courriel à l'école avant le début des cours. Si c'est impossible, dès mon retour à l'école, je devrai remettre à mon titulaire mon agenda ou une note signée par mes parents qui motive mon absence. 819-732-4226.

4 *Friandises*

Les friandises (bonbons, chocolat, croustilles) sont interdites dans la cour d'école pour des raisons de santé et de propreté sauf lors de permissions spéciales.



5 Collation

Je priorise une bonne collation qui me donne l'énergie nécessaire pour bien travailler en classe et me garder en santé. Les collations suggérées sont: les fruits et les légumes frais, les produits laitiers.



6 Cigarettes

Il est interdit d'avoir des cigarettes ou des cigarettes électroniques en ma possession, dans l'école ou sur le terrain de l'école.

Je sais que la possession et l'usage d'alcool et de drogues sous toutes ses formes sont strictement interdits à l'école. Ces offenses entraîneront une suspension immédiate de l'école et seront référées aux autorités policières et/ou aux services complémentaires.



7 Maladie, accident



Si votre enfant est malade ou se blesse, vous serez invités à venir le chercher à moins que la situation n'impose des mesures d'urgence. Nous appliquerons alors la politique Centre de services scolaire Harricana.

8 Visite à l'école

Pour rencontrer un membre du personnel de l'école, nous vous demandons de prendre rendez-vous. Une visite spontanée dérange l'enseignante qui a la responsabilité pleine et entière de son groupe d'élèves.

Pour assurer la sécurité des élèves, les portes de l'école seront verrouillées. Les personnes admises sur le terrain de l'école sont les élèves qui la fréquentent, son personnel et les visiteurs autorisés.

9 Appels à l'école

Le secrétariat de l'école Saint-Joseph est ouvert de 8h à 12h et de 13h à 16h. Nous vous invitons à faire vos appels téléphoniques au 819 732-4226 durant les heures d'ouverture ou de laisser votre message sur le répondeur téléphonique.

Il est normal, à l'occasion, d'éprouver quelques inquiétudes ou problèmes. Pour tout ce qui concerne votre enfant, n'hésitez pas à contacter son titulaire d'abord et avant tout. Vous pouvez communiquer avec l'école et laisser un message à la personne que vous aimeriez rejoindre. Un suivi à votre message sera assuré aussitôt que possible. Afin d'éviter les interruptions, les enseignantes ne peuvent répondre à vos appels durant le temps de classe, à moins d'urgences.



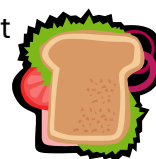
10 Message ou informations aux parents

Vous recevrez fréquemment des informations par l'intermédiaire du Portail parent, par courriel et quelques fois par l'entremise de votre enfant.

11 Dîner à l'école

Des surveillantes sont prévues pour les élèves qui doivent dîner à l'école. Une permission peut être accordée par la direction ou la responsable de l'école à un élève qui n'a pas le droit de dîner à l'école, mais dont les parents doivent s'absenter. **Des frais de 4\$ s'appliqueront à chaque fois.**

Si je ne respecte pas les règlements relatifs à la période du dîner, je pourrais me faire retirer le privilège du dîner à l'école. Dans ce cas, mes parents ou tuteurs seront informés.



SVP, identifiez les plats que vos enfants utilisent.

12 Sorties à l'extérieur de l'école pour les dîneurs

Si vous donnez la permission à votre enfant de dîner à l'extérieur de l'école, elle ou il devra présenter une autorisation écrite de votre part. **Aucun élève ne pourra sortir de la cour de l'école sans cette autorisation.** Nous vous rappelons que l'école n'assume aucune responsabilité envers la surveillance des élèves lorsque ceux-ci quittent la cour de l'école.

13 Récréations et fin de journée

Je cesse aussitôt de jouer et je fais ce qui est demandé, calmement.

À la fin des classes, je quitte l'école immédiatement.

14 Stationnement



Si vous venez chercher ou conduire votre enfant à l'école, nous vous demandons de stationner votre voiture sur la 11^e Avenue Est (côté du complexe sportif) ou sur la 12^e Avenue Est. **Ne pas entrer, circuler, stationner dans la cour de l'école même s'il pleut afin d'éviter à votre enfant d'avoir à circuler entre les voitures du personnel.**

Si vous venez chercher votre enfant pour l'heure du dîner ou après l'école, votre enfant vous attendra à la sortie de la cour arrière.

15 Mauvaise température en hiver

Lors de conditions extrêmes de température, écoutez la radio locale, visitez le site WEB du CSSH ou la page Facebook du CSSH:

<https://www.cssh.gouv.qc.ca/services/transport-scolaire>.

16 Surveillance



Pour plus de sécurité, voir à ce que votre enfant n'arrive pas à l'école avant 7h50 le matin et 13h le midi. Ceci est très important surtout si la température n'est pas clémente (pluie abondante et froid intense), mais ne s'applique pas aux élèves prenant l'autobus ou étant au service de garde.

Pour une question de sécurité, l'entrée des élèves se fait par la **porte ARRIÈRE** de l'école.

Votre enfant doit avoir une permission pour entrer ou demeurer dans l'école pendant les heures de récréation.

HORAIRE DE L'ÉCOLE	
Entrée des élèves	8h05
Cours	8h08 à 9h
Cours	9h à 9h52
Récréation	9h55 à 10h10
Cours	10h13 à 11h05
Cours	11h05 à 11h57
Dîner	12h à 13h15
Entrée des élèves	13h15
Cours	13h20 à 14h10
Cours	14h10 à 15h02
Récréation	15h05 à 15h20
Fin des classes	15h20

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE	
Accueil des élèves	7 h 30 à 8 h 10
Dîner	12 h 00 à 13 h 15
Accueil des élèves	15 h 20 à 18 h

17 Habillement

Je porte des vêtements décents appropriés qui me permettent de réaliser toutes mes activités.

À l'intérieur de l'école, je porte des chaussures différentes de celles que je porte à l'extérieur. Les espadrilles d'éducation physique peuvent me servir comme souliers d'intérieur.



Matrice comportementale
École St-Joseph

Valeurs		MILIEUX / CONTEXTES							
		Corridors et escaliers	Salles de bain	Vestiaires et casiers	Cour d'école	Salle à dîner	Classe	Service de garde	Gymnase
Respect	Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas que les autres te fassent.	Je m'exprime avec des mots et un ton appropriés selon l'endroit où je suis. Je prends soin du matériel qui m'est prêté. J'adopte des comportements sécuritaires et les gestes attendus à l'école. Je respecte les consignes d'hygiène.							
		Je me déplace en marchant à droite et un derrière l'autre (même lorsque je traverse le gymnase). Je reste en silence en tout temps.	Je respecte mon intimité et celle des autres. Je garde l'environnement propre (tirer la chasse d'eau, laver mes mains dans le lavabo, essuyer le comptoir s'il est trempé, mettre le papier brun dans la bonne poubelle, etc.).	Je respecte l'espace qui m'est attribué lorsque je me change. Je range mes effets personnels. Je parle à voix basse si s'il est trempé, mettre le papier brun dans la bonne poubelle, etc.).	Je demeure dans les zones permises de la cour d'école. Si j'emprunte du matériel, je le range à l'endroit désigné quand j'ai terminé.	Je garde l'environnement propre. Je garde mes aliments pour moi.	Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour pour parler. J'écoute la personne qui parle.	J'ai des échanges harmonieux avec les autres. Je m'exprime avec un volume acceptable.	J'utilise le matériel lorsque permis. J'écoute l'adulte qui parle.
Engagement		Je fournis des efforts et j'utilise mes stratégies pour assurer ma réussite. J'essaie, d'abord, avant de demander de l'aide (conflits, travaux, habilement, etc.). Je fais de mon mieux.							
Sème tes efforts et tu récolteras la réussite.									
		J'applique les consignes données par les intervenants. J'ai une attitude positive.							
Collaboration									
Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.		Je circule seulement avec la permission d'un adulte.	J'évite les pertes de temps.	Je me change rapidement. Je me dirige à l'endroit attendu dès que je suis prêt(e).	Je partage les espaces de jeux et le matériel disponible. Je m'habille selon la température.	Je reste assis à ma place et je lève ma main pour demander la permission de me déplacer. Je m'assure d'avoir ma boîte à lunch et les ustensiles dont j'ai besoin.	J'accomplis le travail demandé. J'accomplis les tâches selon les exigences demandées. Je participe activement aux activités.	Je participe aux activités offertes par le service de garde.	Je fais preuve d'un esprit sportif. Je participe activement aux activités. J'ai les vêtements et les souliers appropriés.

MANQUEMENT MINEUR	EXEMPLES DE MANQUEMENT MINEUR	BANQUE D'INTERVENTIONS
<i>Un manquement mineur est un comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou à d'autres activités de l'école. Il concerne la gestion quotidienne de la classe ou du groupe de service de garde, en d'autres termes, cela correspond à une infraction aux règles de conduite et aux mesures de sécurité de l'école, y compris celles de la classe et du service de garde.</i>	• Refus d'effectuer le travail demandé • Argumentation • Langage inapproprié ou geste grossier • Possession d'objets non nécessaires • Bousculades, jambettes, tirailage	• Avertissement • Apprentissage du comportement attendu • Geste de réparation • Conséquences logiques • Fiche de réflexion
<i>Ce type de manquement nécessite une intervention éducative.</i>		

MANQUEMENT MAJEUR	COMPORTEMENTS PROSCRITS	BANQUE D'INTERVENTIONS
Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne, un danger, de même qu'une entrave à la sécurité. Il concerne tout geste proscrit lorsque celui-ci a un impact sur le fonctionnement et la sécurité à l'école, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire. Il sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.	• <i>Violence* : bataille, menaces, voies de fait, etc.</i> • <i>Intimidation* et cyber intimidation</i> • <i>Vol</i> • <i>Vandalisme</i> • <i>Fugue</i> • <i>Refus persistant d'obéir à la demande d'un membre du personnel et qui a un impact sur la sécurité.</i>	• <i>Arrêt d'agir</i> • <i>Retrait</i> • <i>Appel téléphonique aux parents</i> • <i>Rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents</i> • <i>Geste de réparation</i> • <i>Suspension interne ou externe</i> • <i>Soutien individuel à fréquence rapprochée</i> • <i>Autre intervention jugée appropriée</i>
L'intervention sera faite en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement, de l'impact sur la ou les victimes selon l'âge, de la maturité et de l'aptitude de l'élève.		
<u>JE DEVRAI PAYER LE MATÉRIEL QUE JE BRISE INTENTIONNELLEMENT OU PAR NÉGLIGENCE.</u>		

DÉFINITIONS DES COMPORTEMENTS PROSCRITS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE, SELON L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

VIOLENCE :

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (loi 56, 2012)

INTIMIDATION :

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte **caractérisé par l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments **de détresse et de léser**, blesser, opprimer ou ostraciser ; (loi 56, 2012)

Précision concernant les gestes de violence et d'intimidation : Ces comportements sont inacceptables, que ce soit sur la cour, dans l'école (classes et service de garde), par le biais de l'électronique (cyber intimidation) ou dans les autobus scolaires.

RAPPEL DE LA DÉFINITION D'UN CONFLIT :

Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité et se sentent libres de donner leur version. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.

Remarque : Le plan de lutte ainsi que le protocole d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation sont disponibles sur le site WEB de l'école au :

<https://www.cssh.gouv.qc.ca/ecole-st-joseph>

CODE DE CIVILITÉ

Au Centre de services scolaire Harricana, nous n'acceptons pas les manques de :

- Respect ;
- Collaboration ;
- Politesse et courtoisie ;
- Intégrité.

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés. La responsabilité de chacun consiste à :

- Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté ;
- Collaborer adéquatement avec les collègues ;
- Fournir les informations requises ;
- Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres ;
- Respecter la confidentialité des informations ;
- Respecter les différences.

Source : Politique sur la civilité accessible au

<https://www.cssh.gouv.qc.ca/publications/politiques-et-reglements>

INTERVENTION GRADUÉE POUR PRÉVENIR ET ENRAYER L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Comportement	Type d'intervention
Intimidation directe ou indirecte 	NIVEAU 1 • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur et son titulaire • Appel aux parents
	NIVEAU 2 • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur, son titulaire et la direction • Appel aux parents • Réflexion écrite
	NIVEAU 3 • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur, son titulaire et la direction • Suivi avec un intervenant • Appel aux parents • Travail à faire sur l'intimidation et présentation de ce travail devant le titulaire, la direction et l'intervenant.
	NIVEAU 4 • Rencontre avec l'élève intimidateur, ses parents, son titulaire, la direction et l'intervenant • Contrat d'engagement à signer
	NIVEAU 5 • Suspension de l'école • Rencontre avec les policiers

Note : L'analyse d'un acte d'intimidation et le jugement de la gravité de celui-ci serviront à déterminer le niveau et le type d'intervention à mener.

RÈGLES DE CONDUITE ET DE MESURES DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES
Année 2025-2026

J'ai pris connaissance du contenu
de ces règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves et
je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève

J'ai pris connaissance du contenu
de ces règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves et
j'y apporterai ma collaboration.

Signature d'un parent